

10  
OMER HÉROUX

# Le Mouvement ouvrier catholique au Canada

---

LETTRE

DE

SA GRANDEUR MGR CLOUTIER

ÉVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES

L'OEUVRE DES TRACTS  
MONTRÉAL

---

Prix: 5 sous l'exemplaire, 6 sous franco; \$1.00 le cent, \$35.00 le mille, port en plus.  
Casier postal, No 1482, Montréal.

# Pour l'ordre social

L'organisation professionnelle de nos ouvriers est une des questions importantes du jour. L'avenir du pays y est fortement intéressé. Il peut en sortir l'ordre social ou la révolution. Or, cette question relève à la fois de principes et de faits, de directions doctrinales et de situations particulières. Pour bien connaître les uns et les autres, et ne pas se prononcer à la légère sur un problème d'une telle gravité, il est bon de se renseigner à des sources sûres.

## LISEZ

Les Syndicats catholiques,..... 35 sous.

R. P. ARCHAMBAULT, S.J.

Syndicats nationaux ou internationaux? . . . 10 sous.

Henri BOURASSA.

Conseils aux ouvriers canadiens . . . . . 10 sous.

Chanoine DESGRANGES.

L'Oeuvre des Tracts offre ces trois brochures au prix réduit de

**50 sous franco**

S'adresser à

**L'OEUVRE DES TRACTS**

**Casier postal No 1482**

**MONTRÉAL**

44  
31  
839  
0.10  
1919

## LETTRE DE SA GRANDEUR MGR CLOUTIER

---

*Sainte-Thècle, ce 10 septembre 1919.*

*Au président et aux membres de la Convention des Unions ouvrières nationales et catholiques.*

*Messieurs,*

*J'aurais voulu assister et même prendre une part active au congrès ouvrier, qui se tiendra, ces jours-ci, dans ma ville épiscopale. J'y aurais trouvé une grande satisfaction et un bonheur véritable tant je m'intéresse aux questions si importantes qui doivent en faire l'objet. Mais les circonstances ne me le permettent pas : il me faut poursuivre, durant tout le cours du présent mois, la visite pastorale des paroisses du comté de Champlain.*

*Dimanche et lundi prochain, je serai avec vous cependant par la pensée et par le cœur. Dès longtemps déjà, en qualité de premier pasteur de ce diocèse et conformément aux directions des illustres papes Léon XIII, Pie X et Benoît XV, je me suis occupé avec sollicitude du mouvement social ouvrier que nous avons tâché de faire naître et grandir autour de nous.*

*En effet, aux Trois-Rivières et ailleurs, on a vu des œuvres ouvrières diverses s'organiser et se développer ensuite sous la sage gouverne de l'autorité ecclésiastique.*

*Ces œuvres existaient dans certains pays d'Europe: en Belgique, en Allemagne et en Hollande particulièrement, et en France aussi grâce surtout au comte Albert de Mun. Elles y produisent en abondance d'admirables fruits de prospérité tant matériels que spirituels et, chaque jour, leur opportunité, leur nécessité à l'époque où nous vivons s'imposaient davantage à l'esprit de tous ceux qui ont à cœur la gloire de Dieu, le bien de l'Église et le bonheur vrai des classes laborieuses de la société. Ici comme là-bas, les unions ouvrières nationales et catholiques, évidemment bénies par la divine Providence, ont atteint déjà, dans une large mesure, le but qu'elles se proposent. Leur influence morale a été partout féconde et leurs immenses avantages économiques sont partout reconnus et appréciés. Soustraire l'ouvrier catholique à*

*l'action déplorable du socialisme et de l'association sans Dieu, le protéger contre les dangereuses déclamations des meneurs de la neutralité, le mettre en garde contre les abus de toutes espèces, lui faire mieux connaître les droits et les devoirs que comportent sa condition, lui indiquer toujours la meilleure conduite à tenir dans les conflits et les difficultés qui peuvent surgir entre patrons et employés, lui procurer enfin de précieux avantages matériels au moyen des caisses d'assurance et de secours, des coopératives, etc.: voilà quelques-uns des bienfaits de nos syndicats ouvriers.*

*Et ces bienfaits, les unions catholiques continueront, je ne veux pas en douter, à les produire de plus en plus dans chacun des centres de notre bonne province, car nos ouvriers continueront à s'y attacher, à les aimer, je dirai plus : à se dévouer pour elles. Il faut qu'elles finissent par grouper ensemble toute une élite parmi les travailleurs de chez nous. Il faut qu'au nombre de ceux qui en font partie à l'heure actuelle il se trouve des apôtres pour élargir encore leur sphère d'action en recrutant de nouveaux membres par une propagande bien entendue, constante et éclairée.*

*A cette condition, l'avenir des associations ouvrières catholiques de notre province de Québec saura répondre du passé. Ouvriers catholiques et canadiens-français, aimez donc vos unions; aimez vos aumôniers; aimez-les et suivez fidèlement leurs avis et aimez l'Église et votre religion; ne rougissez jamais de votre foi et, à l'occasion, sachez la proclamer hautement. Sous l'égide du divin cœur de Jésus, ami des ouvriers, vous marcherez la main dans la main avec vos évêques et vos prêtres vers une ère de paix plus parfaite et de prospérité plus grande.*

*De tout cœur je prie Dieu pour la réalisation des vœux ardents que je forme pour vous et, quoique absent des Trois-Rivières, je bénis paternellement les travaux de votre convention à laquelle je souhaite un succès complet.*

*Votre tout dévoué en Notre Seigneur,*

FRANÇOIS-XAVIER,

*Évêque des Trois-Rivières.*

# *Le mouvement catholique au Canada*<sup>1</sup>

## Une force grandissante

Le *Devoir* publiera dans une autre page quelques notes sur le congrès des syndicats catholiques et nationaux, avec le texte de l'importante lettre dont Mgr Cloutier a bien voulu honorer le congrès, et l'allocution, pleine de substance, que le R. P. Archambault, S.J., a prononcée ce matin. Nous voudrions simplement, à la course, en attendant le passage du train, noter quelques-unes des impressions qui se dégagent de ces premières heures du congrès.

Nous sommes en présence d'une œuvre en plein développement. Cela est visible, non seulement par le degré de force et d'ancienneté des syndicats représentés, mais par ce fait caractéristique, et très significatif, qu'à côté des syndicats figurent quantité de cercles d'études ouvriers. Tous ces cercles d'études sont des embryons de syndicats. On a constaté que, pour bâtir un syndicat viable, il importe de posséder une élite qui puisse le fonder, le diriger, en assurer le progrès normal; il faut d'abord réunir des hommes qui en étudient à l'avance les conditions et se pénètrent de son esprit. On peut être assuré que, l'an prochain, tous les cercles d'études ouvriers que l'on voit cette année figurer au tableau auront pour compagnons un ou plusieurs syndicats nouveaux, fruits de leurs études et de leur travail.

Le mouvement, très jeune encore, a grandi si vite, en des milieux si éloignés, que ses adhérents ne se connaissent guère, qu'ils ignorent à la fois la modalité particulière de tel ou tel groupement et sa force. Les heures à demi libres d'hier et d'aujourd'hui ont eu pour résultat de dissiper en partie cette ignorance. Les délégués ont pris contact, ils ont comparé leurs diverses expériences, les

<sup>1</sup> Les pages qui constituent cette brochure ont été publiées dans le *Devoir*, les 22, 23 et 24 septembre 1919, à l'occasion du Congrès des Trois-Rivières.

difficultés auxquelles ils ont eu à faire face, la façon dont ils les ont résolues, les problèmes qui se posent encore. Tel qui se disait : Mais comment résoudrons-nous tel cas? apprend que la solution a déjà été trouvée et appliquée ailleurs. Tel autre que déprimait une difficulté, que risquait de décourager un obstacle inattendu, apprend que c'est le sort de beaucoup d'autres qui n'y trouvent que le motif d'un nouvel effort. Il se sent réconforté. Et tous semblent un peu surpris de la force réelle dont ils disposent : force immédiatement utilisable par les soixante et quelques organisations et les vingt-cinq mille syndiqués représentés au congrès, force utilisable demain par les milliers et les milliers de travailleurs qui réclament qu'on les organise dans l'esprit national et catholique. Ces hommes, qui sont habitués à manier le réel, qui savent ce qu'il en coûte pour réunir des hommes — non pas un soir d'enthousiasme, mais dans un groupement permanent, qui exige des sacrifices, tressaillent de joie et de fierté quand ils apprennent, par exemple, que l'Union nationale des ouvriers en chaussures, de Montréal, compte quinze ou seize cents membres, que l'Union des ouvriers de la Rive Sud, de Lauzon, dont il a été tant de fois question lors des dernières grèves, compte plus de deux mille huit cents membres en règle.

Dans ces conversations de groupes, des renseignements s'échangent qu'on n'oserait parfois pas donner en séance publique, que le programme n'appellerait peut-être point. La discussion des séances publiques se prépare. Et, surtout, des relations, des amitiés se nouent, qui seront précieuses pour les prochaines luttes.

Les groupes ici représentés, et dont l'on trouvera dans une autre page une liste peut-être incomplète, sont très divers, non seulement par leur force numérique, mais par leurs origines. Les uns sont d'anciens groupes internationaux, qui ont rompu avec les internationales, puis ont pris un caractère nettement catholique. C'est le cas de plusieurs syndicats québécois et l'histoire de leur évolution est d'un intérêt très vif. Les autres, constitués comme syndicats nettement confessionnels, datent déjà de plusieurs années : c'est le cas des groupes du Saguenay.

D'autres viennent de naître. Cela aussi a enrichi le trésor des expériences qu'échangent les congressistes.

Ici, aux Trois-Rivières, la Corporation ouvrière catholique dispose, grâce à l'active sympathie dont l'a entourée Mgr Cloutier — l'un des hommes qu'ont toujours le plus préoccupés les questions ouvrières et qui a toujours été anxieux de passer de la théorie à l'action — la Corporation ouvrière dispose d'un vaste édifice, sis à l'ombre de la cathédrale, où elle reçoit aujourd'hui les congressistes. Dans le sous-sol de cet édifice, elle a installé un magasin coopératif qui, se répétait-on ce soir, a fait l'an dernier pour plus de cent mille piastres d'affaires et dont le succès a singulièrement contribué au succès de la Corporation elle-même. On conçoit que, par ce temps de vie chère, cette initiative soit l'une de celles qui intéressent le plus les délégués.

Fortifiés, éclairés par ces longues et fructueuses conversations, par les indications doctrinales qu'ils ont déjà reçues de l'évêque et des orateurs ecclésiastiques de la journée, par leurs actes de foi répétés, les congressistes entameront demain matin, et poursuivront mardi, l'examen des questions précises qui font l'objet particulier du congrès.

\* \* \*

Ajouterons-nous — pour le réconfort des amis absents et peut-être aussi par inconscient orgueil de Trifluvien incorrigible — que les congressistes sont enchantés de l'accueil qu'ils reçoivent ici? C'est merveilleux, nous disait tout à l'heure l'un d'eux; c'est presque à décourager pour le jour où il nous faudra, à notre tour, recevoir nos camarades. Nous ne pouvons en tout cas rêver de faire mieux...

### Des hommes qui travaillent et s'affirment

Les congressistes travaillent. Les non-initiés se demandaient avec une certaine curiosité — parfois, peut-être, avec une pointe d'inquiétude — comment fonctionnerait

ce petit parlement composé d'éléments nouveaux, à demi inconnus les uns aux autres. L'expérience les a pleinement satisfaits et rassurés.

On travaille suivant les bonnes méthodes parlementaires — que l'on ne retrouve pas toujours dans les parlements. Les projets de *résolutions*, imprimés et étudiés à l'avance, sont remis à des comités spéciaux, qui les examinent avec soin — on l'a pu constater au cours de la journée, par les modifications apportées aux textes primitifs, le raccordement et la fusion de textes connexes — et c'est sur les rapports de ces comités que s'engage la discussion générale, facilitée et clarifiée par ce travail préliminaire. Il serait excessif de prétendre que le débat, à de certains moments, n'aurait pu être un peu resserré, mais il avait, sur les discussions parlementaires ordinaires, le grand avantage de ne pas mettre aux prises des avocats qui soutiennent des thèses d'avance indiquées et commandées souvent par l'intérêt du parti, mais des compagnons qui apportaient au fonds commun le fruit de leur expérience. On se répétait beaucoup moins qu'à la Chambre.

Autre détail à noter tout de suite : le souci de ne point s'engager à la légère. — J'aurai à expliquer tout cela à mon syndicat, disait un délégué, et je sais que l'on voudra savoir pourquoi j'ai pris telle attitude... Aussi bien l'on a posé tous les points d'interrogation, on a tourné et retourné certains rapports pour arriver finalement, la discussion close, à s'entendre unanimement sur un texte précis, fortifié ou complété d'un mot parfois.

\* Les délégués prennent leur besogne au sérieux. On le voit par la discussion et par l'assistance aux réunions. Il y a ici cent vingt délégués, représentant soixante-trois groupements différents. S'il s'est, à un moment donné, produit une absence, c'est un cas exceptionnel. Et l'on est au régime des trois séances par jour, qui se prolongent encore pour les membres des comités.

La salle, par sa composition même, offre un spectacle bien intéressant. On y aperçoit côte à côte des vieillards à cheveux blancs, vétérans du mouvement syndical, des hommes d'âge mûr et des jeunes gens. Plusieurs sont d'anciens membres des internationales qui fraternisent

avec les nouvelles recrues du syndicalisme catholique. On sent chez tous une calme détermination : certains donnent une impression d'exceptionnelle valeur.

Cet après-midi, en attendant les premiers rapports du comité des résolutions, on déblayait l'ordre du jour : interpellations, correspondances, etc. C'était l'occasion toute trouvée de soulever un débat au sujet de l'exclusion dont les syndicats nationaux ont été l'objet à la conférence industrielle d'Ottawa. On ne l'a point laissé passer.

A vrai dire, les orateurs se sont plus préoccupés de montrer l'absurdité du procédé que de manifester de l'indignation. Ils ont, les uns après les autres indiqué comment, en telle et telle circonstance, ils furent en relations avec le ministère du Travail, comment ils lui fournissent des indications statistiques, comment donc celui-ci ne peut prétendre ignorer leur existence. Ils ont poliment averti le ministre que le mouvement fait des progrès si rapides qu'il sera bientôt obligé, qu'il le veuille ou non, d'en tenir compte.

Au cours du débat, nous avons eu un commencement d'explications qui ne paraissent pas encore avoir été données à Ottawa. Deux syndicats, représentant à eux deux près de quatre mille membres, les Ouvriers de la Rive Sud, de Lauzon et l'Union ouvrière catholique, de Thetford Mines, ont demandé au ministre le pourquoi de leur exclusion. Il leur a été répondu que le choix des délégués avait été remis au Congrès des Métiers et du Travail du Canada, organe du travail syndiqué au pays. C'est-à-dire que le gouvernement a remis sa besogne aux directeurs mêmes du mouvement syndical international au Canada. Il n'est guère étonnant que ceux-ci ne se soient pas plus souciés que lui de l'existence et de la présence des syndicats nationaux. Il est probable que ces explications, si elles sont répétées à la Chambre, n'auront qu'un succès médiocre et l'on conçoit que M. Robertson n'ait pas tenu à débattre ce point à la conférence industrielle. Mais il faudra bien qu'il y vienne un jour ou l'autre. Nous signalons tout de suite aux intéressés qu'outre les protestations de Lauzon et de Thetford Mines, il en existe une de Hull. Les délégués de cette ville devront, en rentrant chez eux,

trouver la réponse du ministre. Il est à présumer qu'elle ne différera guère des autres.

La discussion de cet après-midi a eu ce soir sa conclusion naturelle dans le texte suivant, qui figurait au feuilleton, que le comité des résolutions a naturellement recommandé et qui a été adopté à l'unanimité :

*Que cette Convention demande au Ministre du Travail, à Ottawa, d'accorder au travail national organisé et catholique une représentation proportionnelle à son importance dans toutes les commissions fédérales où le travail organisé est appelé à être représenté ; que l'Exécutif de la Convention soit autorisé à faire les démarches nécessaires pour obtenir des pouvoirs publics la reconnaissance officielle du travail national organisé et catholique et de tous les droits et avantages que cela comporte.*

On admettra que rien n'est plus juste.

### Coût de la vie

On ne pouvait tenir un congrès syndical sans toucher à la question du coût de la vie. Elle presse de toute part les ouvriers. On en a parlé, mais d'une façon qui tranche un peu sur l'ordinaire.

Les congressistes, sans doute, maintiennent leur droit de réclamer des augmentations de salaire correspondantes à la hausse du prix de la vie, mais ils ont tenu à déclarer qu'ils regrettent que ce soit actuellement le seul moyen qu'ait l'ouvrier canadien de se procurer ce qu'il faut pour vivre ; ils ont précisé qu'à leur avis, la politique qui consiste à remédier à la hausse du coût de la vie par l'augmentation des salaires n'est qu'un expédient qui n'améliore qu'apparemment le sort de ceux qui y recourent, que les avantages obtenus de cette manière par un groupe de travailleurs empirent la situation de tous ceux qui n'en ont pas bénéficié, que ce procédé tend à ruiner nos industries, à maintenir parmi nous des difficultés économiques sans cesse renaissantes et à entretenir un état d'esprit susceptible de nous conduire à la banqueroute et à la

révolution; ils ont réclamé des remèdes précis : limitation temporaire et, dans certains cas, interdiction de l'exportation des produits alimentaires; établissement, par le gouvernement fédéral, dans toutes les villes un peu considérables, d'entrepôts frigorifiques ouverts à tous; limitation des profits exagérés des industriels et des commerçants. Cela, c'était pour les gouvernements, les producteurs et les vendeurs. Le congrès s'est ensuite tourné vers les consommateurs. Il a recommandé aux syndicats de mener une ardente et tenace campagne en faveur de l'économie, de recourir aux coopératives de consommation, de conseiller à tous de vivre selon leur condition, de recommander aussi la bonne formation ménagère des femmes et futures femmes d'ouvriers, de façon à ce qu'elles puissent utiliser le plus efficacement, le plus fructueusement possible, le salaire de leur mari.

Une fois de plus, on touche ici le sens des réalités, l'aptitude à voir l'ensemble des choses qui ont jusqu'ici marqué les délibérations.

### Heures de travail

Avec la question du coût de la vie, celle de la limitation des heures de travail ne pouvait manquer d'occuper dans les débats une place importante. Nous prions qu'on lise avec soin le texte du vœu adopté. Il est particulièrement significatif.

*La convention exprime l'opinion que toutes mesures tendant à décréter un nombre d'heures déterminé pour la journée légale de travail dans toutes les industries est une mesure arbitraire, peu sage et inopportune; mais elle croit et soutient que la durée des jours de travail doit être telle qu'elle assure à l'ouvrier un temps raisonnable pour refaire ses forces, remplir ses devoirs d'époux, de chef de famille, de citoyen et de catholique et satisfaire aux exigences bien entendues du commerce, de l'industrie et de la finance.*

Le congrès écarte, on le voit, l'idée fatidique de la journée de huit heures universalisée. Il ne veut point d'une

uniformité qui n'a aucun rapport avec les réalités, infiniment variables, du travail. Il invoque des principes : l'un, qui est fixe, la nécessité d'accorder à l'homme le moyen d'accomplir ses devoirs essentiels, les autres variables : l'usure du travail et les nécessités de l'industrie. — Nous ne voyons pas, ont nettement déclaré certains des orateurs, l'opportunité de réclamer la journée légale de huit heures pour des métiers qui imposent peu de fatigue et s'exercent dans des conditions d'hygiène favorables. Par contre, nous trouvons que cette même journée de huit heures est excessive pour d'autres métiers, où l'usure physique est considérable, où les conditions de travail sont particulièrement déprimantes. Au lieu de réclamer une réglementation arbitraire, qui ne tiendrait pas compte de ces différences obviées, nous posons des principes qui dominent toute la question et nous laissons aux différents métiers le soin de préciser leurs propres nécessités.

Au cours du débat, il est apparu que l'idée même de la limitation des heures de travail — quand elle n'est pas commandée par des besoins réels — ne souriait guère à certains des orateurs. — Moins d'heures de travail et des salaires plus élevés, disait l'un d'eux. Cela va bien pour qui se repose et empoche, mais si tout le monde fait pareil, le coût de la vie monte toujours, et pouvons-nous le rejoindre ? Puis, il y a le pauvre diable, qui n'est pas organisé, qui ne peut pas imposer ses demandes d'augmentation, il écope toujours, lui. Son sort est de plus en plus misérable...

Ce souci du voisin, du voisin qui n'est pas représenté, méritait peut-être un coup de crayon.

### Conciliation et arbitrage

La question de l'arbitrage a été présentée sous des aspects différents. Le texte du vœu adopté correspond à ces aspects divers. Lui aussi mérite d'être lu avec une vive attention :

*La convention, dans l'intérêt du bon ordre de la société et de l'harmonie des classes sociales et avec le dessein*

*d'éviter les grèves malheureusement trop fréquentes, recommande comme moyen normal de régler les différends et de résoudre les conflits qui s'élèvent entre patrons et ouvriers, la conciliation et l'arbitrage libre sur la base d'une représentation égale dans le choix des arbitres et avec l'engagement réciproque d'accepter comme finale la sentence du tribunal.*

*La convention recommande également d'ajouter à la liste des industries qui tombent sous le coup de la loi-Lemieux les services d'utilité publique tels que compagnies de chemin de fer, compagnies de tramway, compagnies de téléphone, compagnies électriques, les compagnies de banque, etc.*

*La convention recommande enfin le tribunal d'arbitrage à sanction obligatoire pour la solution de litiges concernant les conditions de travail des pompiers et des hommes de police, et que dans l'organisation de ces tribunaux d'arbitrage le gouvernement s'en tienne au principe de faire nommer des arbitres par les parties en cause, même lorsqu'il s'agit de tribunaux d'appel.*

Toute la proposition, on le voit, a pour objet d'éviter les grèves, de résoudre avec le minimum d'inconvénients, les difficultés ouvrières et d'assurer ainsi la stabilité du commerce et de l'industrie, base de la prospérité commune du patron et de l'ouvrier. On notera qu'il n'est question d'arbitrage obligatoire que dans le cas des pompiers et des policiers.

— Les hommes qui occupent d'aussi redoutables fonctions, a déclaré l'aumônier général du congrès, M. l'abbé Fortin, n'ont pas le droit de faire grève, mais ils ont le droit de vivre convenablement, et nous demandons l'institution d'un régime qui leur permettra d'obtenir cette justice sans que la sécurité publique soit mise en danger.

Comme les autres, ce vœu a été adopté après débats et éclaircissements, mais à l'unanimité.

Cette lettre s'allonge tellement que nous sommes obligé de passer très vite sur les derniers débats. Le congrès s'est déclaré favorable au principe d'une fédération des syndicats catholiques et nationaux. En attendant que ceci soit réalisé, on choisira parmi les membres du congrès un

exécutif chargé d'exécuter ses mandats, de parler en son nom, lorsque le cas sera nécessaire (en consultant autant que possible les groupes représentés et en s'inspirant des vœux adoptés aux congrès); on recommande aux locaux d'un même métier de se fédérer entre eux. D'autres projets de résolutions traitent de l'échange de la carte de travail, du passage des syndiqués d'un groupe local à un autre. C'est tout un mouvement de rapprochement et d'union qui se traduit ainsi.

Ce soir, on a lu devant les congressistes debout un paternel message de S. É. le cardinal Bégin.

### Travail des femmes et des enfants

Le congrès des syndicats catholiques et nationaux s'est terminé hier soir, vers les onze heures, dans la grande salle de la Corporation ouvrière catholique des Trois-Rivières. Jusqu'à la dernière heure, les délibérations ont été précises, substantielles, menées dans un esprit et sur un ton qui faisaient dire à M. l'abbé Edmour Hébert, directeur des Œuvres sociales du diocèse de Montréal : Vos délibérations pourraient offrir un instructif sujet d'étude et même un exemple à beaucoup d'hommes publics.

On a abordé, dans les trois séances d'hier, de nombreux sujets. Nous ne pouvons que les indiquer rapidement, quitte à y revenir un jour ou l'autre. Et, d'abord, on a tenu à protester formellement contre l'exclusion de la convention industrielle d'Ottawa, non seulement des syndicats catholiques, mais d'« une représentation équitable d'économistes et d'industriels canadiens-français ». A l'heure où ce texte a été adopté, on ignorait encore la réponse du gouvernement à M. Archambault. Il est probable que celle-ci provoquera de nouveaux commentaires.

La question du travail des femmes et des enfants ne pouvait manquer d'intéresser un congrès de syndiqués, dont la plupart sont du reste des pères de famille. Les délégués se sont expliqués sur ces deux points dans les termes suivants.

Pour le travail des femmes d'abord, augmenté et aggravé par la guerre :

*La Convention déplore qu'à la suite de la grande guerre dont nous sommes heureusement délivrés, un grand nombre de femmes et de filles ont été entraînées à remplir des fonctions incompatibles avec leur sexe et souhaite que bientôt toutes ces femmes et filles reprennent une occupation plus en harmonie avec leurs aptitudes et plus conformes à leur rôle. Elle proteste également contre tous ceux qui, sans souci de la santé physique ou de la moralité de la femme, obligent celle-ci à des travaux au-dessus de ses forces et l'exposent aux dangers de l'immoralité. Elle fait appel aux gouvernants pour assurer aux femmes et aux filles obligées de travailler à leur subsistance la faculté d'exercer leur travail dans des conditions suffisantes d'hygiène et avec toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de leur moralité. Elle demande en particulier au gouvernement de la province de Québec de passer une loi interdisant l'emploi de la main-d'œuvre féminine dans les ateliers de tannage, de corroyage et de mégissiers.*

Pour le travail des enfants ensuite :

*La Convention regrette de constater qu'un trop grand nombre d'enfants en bas âge travaillent dans des usines au détriment de leur santé et de leur formation morale et religieuse, et désire ardemment voir le jour, où les conditions économiques revenues à leur état normal, permettront aux chefs de famille de boucler leur budget sans recourir au travail de leurs enfants. La Convention fait appel aux bons sentiments de tous ceux qui ont à leur emploi des enfants, pour leur donner un travail en proportion à leur âge, les protéger contre les dangers de l'immoralité et leur faciliter l'instruction par des cours techniques donnés même à l'usine.*

Et, comme les délégués savent qu'il y a bien autre chose que le travail excessif des femmes et des enfants pour miner la famille et ruiner les races, ils ont adopté une déclaration de principe contre le divorce.

## Grèves de sympathie

Deux autres questions se posaient ensuite, auxquelles les circonstances donnaient une actualité brûlante : celles des grèves de sympathie et celle des insoumis.

Sur la première, on a adopté ce rapport du comité des résolutions :

*Considérant que les grèves de sympathie sont immorales et nuisibles au bon ordre de la société, le comité des résolutions recommande à la Convention de se prononcer catégoriquement contre les grèves de sympathie, mais demande que les unions ouvrières appuient et soutiennent par tous les moyens justes et légitimes les demandes et démarches d'une union auprès des patrons et des ouvriers exerçant le métier couvert par cette union.*

Quant aux insoumis, le comité des résolutions présentait le rapport suivant, qui a été pareillement adopté :

*Considérant l'urgence de l'œuvre de reconstruction sociale, la rareté de la main-d'œuvre dans toutes les industries, particulièrement dans l'agriculture, et la nécessité d'une plus grande production pour diminuer le coût élevé de la vie, le comité des résolutions recommande à la Convention de demander aux autorités fédérales de cesser, dans l'intérêt de la paix sociale, la poursuite inutile des conscrits et de libérer purement et simplement les conscrits déjà arrêtés.*

Le sort fait à quelques projets de résolutions marque le souci des délégués de ne s'avancer qu'en pleine connaissance de cause et après réflexion. C'est ainsi que l'on proposait un vote de principe en faveur de la représentation proportionnelle. On a décidé qu'étant donné le sérieux et la complexité de la question, il valait mieux en ajourner l'étude au congrès prochain. On a pareillement renvoyé au prochain congrès, en recommandant aux syndicats de les étudier avec soin d'ici là, les résolutions qui visent « l'incorporation des unions nationales au Département du Travail, à Ottawa », et la constitution d'un fonds de

secours en maladie, à même les fonds généraux de chaque syndicat. Deux projets de résolutions se rattachaient à la question des accidents du travail; on a décidé d'en confier l'étude à un comité mixte, composé d'ouvriers, d'économistes et d'un avocat, qui pourra, du reste, s'adjoindre d'autres membres et devra fournir à tous les syndicats un rapport de ses travaux. C'est sur ce rapport, et sur l'étude qui en aura été faite dans les différents syndicats, que délibérera le prochain congrès. — Il se trouvera peut-être des personnes malintentionnées pour regretter que tous les projets de loi officiels ne soient pas préparés avec le même soin. On peut noter que ce souci de bien mûrir ses décisions s'est affirmé avec une netteté particulière dans un autre cas. Ainsi il a été décidé que les projets de résolutions à être soumis au prochain congrès devront être remis à l'exécutif trois mois avant la date du congrès, et que l'exécutif lui-même devra en donner communication à tous les syndicats au moins un mois avant la réunion.

Cette décision fait partie de tout un ensemble de mesures destinées à fortifier l'union des syndicats, à resserrer leur cohésion. Après la décision de principe en faveur d'une fédération générale des syndicats catholiques et nationaux et d'une fédération des groupes des mêmes métiers, on a, ainsi que nous l'indiquions hier, décrété la constitution d'un « exécutif » qui, en attendant, pourra parler au nom de tous. On a pris les moyens de faciliter les relations entre les membres des divers syndicats et recommandé au prochain congrès d'étudier l'opportunité d'établir une étiquette nationale. Ainsi se tassent et s'organisent les forces.

#### Les ouvriers protestants

Un vœu, inscrit à l'ordre du jour depuis des semaines et ratifié par le congrès, pourra rassurer les *timides* qui craignent que, du mouvement nouveau, surgissent des conflits de race et de religion. Il dit :

*Attendu que certaines rumeurs ont circulé dans le public disant que les unions nationales catholiques ne protègent pas les ouvriers protestants sur les questions*

*de travail, que la Convention permette l'adoption d'une résolution de protestation contre cette assertion mensongère, et d'enregistrer en même temps la protestation suivante : L'Union nationale des ouvriers de la rive sud déclare avec énergie qu'elle a protégé et qu'elle protège encore les ouvriers protestants dans toutes les questions de travail en leur remettant une carte de membres adjoints, ce qui leur garantit toute la protection efficace dont ils ont besoin.*

L'Union nationale dont il est question compte plus de 2,800 membres en règle.

Ajoutons — l'espace et le temps nous manquent — que le congrès réclame l'établissement d'une loi fédérale en faveur des caisses populaires de crédit, la réglementation efficace, par le gouvernement provincial, du travail du dimanche dans les salons de barbiers-coiffeurs, l'émission de diplômes de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, à être décernés, sous la direction du conseil de l'Instruction publique, aux élèves qui ont terminé leur cours commercial, la généralisation du système métrique, l'observation rigoureuse de la loi des « ingénieurs stationnaires ». Il renouvelle ses protestations contre la contrainte scolaire.

Le prochain congrès aura lieu à Chicoutimi. La lutte, ardente et courtoise, s'est faite entre Hull et Chicoutimi. L'exécutif de ce congrès se composera de MM. Gaudias Hébert, Québec, président; E.-D. Ouellette, Chicoutimi, 1<sup>er</sup> vice-président; A. Morin, Hull, 2<sup>e</sup> vice-président; J.-E.-A. Pin, Québec, secrétaire; J.-H. Delisle, Québec, assistant-secrétaire; A. Trudel, Les Trois-Rivières, trésorier; J.-B. Beaudoin, Montréal, sergent d'armes.

# La Vie nouvelle

*Revue de pensée et d'action catholique, publiée chaque mois des articles variés, signés d'écrivains connus, sur des questions actuelles, en particulier les questions d'apologétique et les questions sociales.*

Directeur : R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

---

## PRINCIPAUX COLLABORATEURS

V.-E. Beaupré. — Abbé Henri Bernard. — R. P. Bournival, S. J. — Edmond Brossard. — R. P. Brouillet, S. J. — Abbé I. Caron. — Thomas Chapais. — R. P. Chossegras, S. J. — Abbé Courchesne. — Eugène Duthoit. — Docteur G.-H. Dufresne. — R. P. Dugré, S. J. — Albert Ferland. — Docteur L.-E. Fortier. — Alexandre Grenon. — Abbé Lionel Groulx. — Léon-Mercier Gouin. — Abbé Edmour Hébert. — Omer Héroux. — R. P. Louis Lalande, S. J. — R. P. Lamarche, O. P. — Arthur Laramée. — R. P. Lecompte, S. J. — C.-J. Magnan. — Abbé Maurault, P. S. S. — Victor Morin. — Mgr Pâquet. — Antonio Perrault. — Abbé Philippe Perrier. — Abbé Arthur Robert. — Guy Vanier. — François Veillot. — R. P. Villeneuve, O. M. I.

---

## RÉDACTION :

*Villa Saint-Martin, Abord-à-Plouffe, près Montréal*

## ADMINISTRATION :

*Imprimerie du Messager, 1300, rue Bordeaux, Montréal.*

**Abonnement : \$1.00 par année.**

Tous les abonnements partent de janvier. On peut se procurer les numéros déjà parus

## BROCHURES A 5 SOUS

*L'Instruction obligatoire*

Sir LOMER GOUIN,  
MM. TELLIER et LANGLOIS

*L'Ecole obligatoire*

MGR PAQUET

*Le premier Patron du Canada*

R. P. LECOMPTE, S. J.

*Le bon Journal*

R. P. MARION, O. P.

*La Fête du Sacré-Cœur*

R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

*Les Retraites fermées au Canada*

R. P. LECOMPTE, S. J.

*Le docteur Painchaud*

C.-J. MAGNAN

*L'Eglise et l'Organisation ouvrière*

R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

*Police ! Police ! A l'école, les enfants !*

B. P.

*Le Mouvement ouvrier catholique au Canada,*

OMER HÉROUX

Prix: 5 s. l'exemplaire 6 s. franco, \$4.00 le cent, \$35.00 le mille, port en plus.

---

## TRACTS POPULAIRES

*L'École nationale*

*L'Instruction obligatoire*

*Le vrai moyen d'aider l'instruction*

Suggéré par Sir LOMER GOUIN.

10 sous la douz. franco—50 sous le cent, \$3 le mille,  
port en plus.

---

Un dépôt de ces brochures existe à la BIBLIOTHÈQUE DE  
L'UNION CATHOLIQUE, rue Bleury

**L'OEUVRE DES TRACTS,**

Casier postal No 1482

Montréal